



## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

### SEANCE DU MARDI 23 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le mardi 23 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Marilisa TEIXEIRA, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Serge FALIU, Hélène MAHAUT, Stéphane TALIER, Philippe OLLIVON, Thierry LABARTHE, Gérard WELKER, Dominique TURPIN

Pouvoirs : Maud DEGUFFROY à Dominique TURPIN, Geoffroy BOURBE à Serge FALIU, Fanny MAISONS à Micheline VOINIER, Mylène SKASKI à Gérard WELKER,

Absent excusé : Daniel RENAULT

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

### INFORMATIONS

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de notre ami Georges Heyer, décédé le 27 janvier 2016. "Nous n'oublierons jamais notre ami le grand Georges" concluait monsieur Jeannot Galtayries, directeur du groupe scolaire André Bernard d'Aubergenville, lors de l'hommage qu'il a rendu au cimetière de Nézel à notre regretté ami Nézelais Georges Heyer. Au nom de ses collègues enseignants, et à la demande d'Annie son épouse et de ses enfants Anne et Fabienne, il a rappelé combien Georges était, localement, un professeur d'école, un instituteur public de l'école laïque et républicaine d'un professionnalisme exemplaire. Arrivé dans notre secteur dans les années 60, il devint très vite un pilier incontestable de l'école. "Un maître impressionnant, amusant, un géant qui nous a tant apporté" témoigne un ancien élève, comme beaucoup, touché par la disparition de leur maître paternaliste et attachant. Georges était un grand homme, aimé de ses voisins, de ses amis, de ses élèves aussi, apprécié par ses collègues, respecté et considéré par les parents et les autorités municipales. Avec les condoléances du conseil municipal.

Messieurs Pierre Morales et Thierry Tanfin de Jardinspiration, à la demande du conseil municipal sont venus exposer l'étude qui leur avait été commandé pour les services techniques, autour du plan éco-gestion des espaces verts communaux. Les membres du conseil sont plutôt séduit par cette présentation et en valident le principe. Toutefois, chacun s'accorde à l'importance de communiquer auprès des nézelais sur cette nouvelle méthode d'entretien des espaces verts plus

respectueuses de l'éco système. Monsieur le Maire propose à la commission information de dédier le prochain journal à ce sujet.

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 26 janvier est validé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Indexation du cout de la vie sur le loyer du logement situé au 29 rue Saint Blaise
- 2) Demande d'estimation aux domaines pour la vente du terrain situé derrière l'église

Proposition d'ajouts à l'ordre du jour :

- Approbation du règlement intérieur des locations de salles
- Convention tripartite pour le règlement des factures de fourniture et d'acheminement de l'électricité par prélèvement automatique (Direct Energie)
- Convention pour le nettoyage de la voirie
- Désignation des représentants communaux à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté Urbaine GPSO (Grand Paris Seine Oise)
- Demande de subvention au fonds de soutien pour l'investissement local

### 1) Indexation du cout de la vie sur le loyer du logement situé 29 rue Saint BLAISE DLB 2016/6

Monsieur le Maire expose que conformément à la clause d'indexation prévue par le bail du logement situé au 29 rue Saint Blaise, le loyer doit faire l'objet d'une augmentation annuelle **correspondant à l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre de chaque année publié par l'INSEE**. Cette augmentation ne peut être supérieure à l'évolution de l'IRL, indice de référence des loyers, régulièrement publié par l'Insee.

L'indice de référence des loyers, pour le 4ème trimestre 2015 publié par l'INSEE indique -0,01%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (une abstention), de maintenir le loyer actuel, le taux étant quasi stable**

- **Soit un loyer mensuel 411,84 euros**

### 2/ Demande d'estimation aux domaines pour la vente du terrain derrière l'église DLB 2016/7

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ce projet de vente s'inscrit dans la continuité des actions listées par la co-commission finances - travaux. En effet le choix du conseil municipal pour le financement des futurs investissements se porte sur ce type de recettes permettant l'auto financement tout en contribuant au désendettement de la commune. Cela permet de ne pas alourdir l'emprunt et de ne pas recourir à une hausse des impôts pour les Nézelais.

Pour mémoire, la commune envisageait sur cette parcelle l'agrandissement du parking de l'église mais après une étude approfondie, il s'avère que cette extension n'est pas envisageable techniquement. De plus le mur délimitant cette propriété est un mur protégé. Compte tenu de constat, cette parcelle ne présente plus de potentiel de développement et par conséquent n'a plus d'intérêt communal. Au contraire, elle poserait à terme des frais d'entretien que la commune ne souhaite pas supporter. C'est pourquoi la commune envisage la vente de ce terrain et d'en demander l'estimation aux domaines. Cette parcelle est située rue du puits Pasquier, ses caractéristiques sont les suivantes :

- Superficie totale de la parcelle : 119 m2.
- Référence cadastrale : AB 112
- Zone UA du PLU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son autorisation à Monsieur le Maire pour saisir les domaines en vue d'obtenir une estimation du terrain susmentionné en vue de sa vente.

DTT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2138 de la section d'investissement  
Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

### **3/ Approbation du règlement intérieur des locations de salles DLB 2016/8**

Monsieur le Maire cède la parole à Hélène Mahaut, 1ere adjointe, afin que celle-ci expose au conseil les travaux de la commission des salles qui ont conduit à la rédaction du nouveau règlement intérieur des locations de salles. Après avoir exposé les modifications proposées par la commission des salles,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement de location des salles,**

**Et charge Monsieur le Maire à faire en tout point le nécessaire dans cette affaire.**

### **4/ Convention tripartite pour le règlement des factures de fourniture et d'acheminement de l'électricité par prélèvement automatique (Direct Energie) DLB 2016/9**

Suite au groupement de commandes proposé par le SEY, le nouveau prestataire retenu pour l'acheminement de l'électricité est Direct Energie. Pour mettre en route le contrat il convient de mettre en place une convention tripartite pour le règlement des factures de fourniture et d'acheminement de l'électricité par prélèvement automatique.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à faire en tout point le nécessaire dans cette affaire.

## 5/ Convention pour le nettoyage de la voirie DLB 2016/10

Vu la délibération 2015/79 du 15 décembre 2015 approuvant convention de gestion transitoire pour la compétence voirie

Vu la nécessité de renouveler le contrat SEPUR jusqu'au 31 décembre 2016

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention de nettoyage de la voirie auprès de SEPUR jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 1050 euros ht/prestation (une prestation de deux jours toutes les 6 semaines) et le charge de faire en tout point le nécessaire dans cette affaire.

## 6/ Désignation des représentants au sein de la CLECT à la CU GPSO

### DLB 2016/11

Vu la délibération prise le 09 février par la communauté urbaine concernant la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté Urbaine GPSO (Grand Paris Seine Oise)

Vu la nécessité pour chaque commune de désigner un représentant et son suppléant en son sein

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Monsieur TURPIN Dominique en tant que représentant

Monsieur BOURBE Geoffroy en tant que suppléant

Et charge monsieur le Maire d'avertir les services concernées à la CU GPSO de ces désignations.

## 7/ Futurs investissements : Ordre de priorité

Monsieur le Maire rappelle le contexte difficile dans lequel évoluent les collectivités depuis presque 2 ans maintenant, et au vu de ce flou il a été plus prudent de geler nos investissements et d'être précautionneux dans nos dépenses de fonctionnement. Cependant avec la création de la communauté Urbaine en janvier 2016, quelques points se sont éclaircis dont le partage des compétences qui s'est clarifié. Ce nouveau départ, nous permet maintenant de mieux cerner nos marges d'actions, notamment en matière d'investissements.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à re-évaluer les actions qui leur semblent les plus prioritaires pour nos Nézelais. De cette réflexion se dégagent les priorités suivantes :

- Privilégier les petites réalisations plus que les grandes lorsque celles-ci apportent un réel plus dans la vie des Nézelais
- Travaux de réfection de nos salles polyvalentes, à commencer par la réfection des toilettes de la salle des fêtes
- Poursuivre les actions de sécurité aux abords de la RD 191
- Investir pour privilégier l'environnement et l'entretien du village
- Entreprendre la réfection des voies les plus endommagées listées dans notre diagnostic voirie
- Contribuer à la rénovation de l'éclairage public
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux

## 8/ Demande de subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local DLB 2016/ 12

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fond de soutien à l'investissement public local exercice 2016 circulaire de Monsieur le Premier Ministre n 5835/SG du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local, monsieur le Maire y voit l'opportunité de financer la réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs intergénérationnel.

Cette opportunité, ce financement contribuerait à préserver le patrimoine communal, endommagé il y a quelques années, par un acte malveillant inqualifiable. Il expose :

### **Un projet inscrit dans une démarche globale, et dans le temps**

Cette opération s'inscrit dans un projet global initié par la commune en 2009 de requalification du centre bourg en lien avec un espace de détente situé à proximité du centre et qui jouxte l'école. Ce programme de dynamisation se poursuit depuis petit à petit, en raison de la faible capacité d'autofinancement de la commune.

### **Le domaine Bellevue : L'attractivité rurale en action**

Ainsi en 2009, l'acquisition par la commune de la propriété Bellevue a permis de dédier en centre bourg, l'ancienne poste (la mairie est aujourd'hui agence postale) à la réalisation d'un cabinet médical et de 'déplacer' les activités de loisirs à 2 pas des écoles tout en restant à proximité du centre bourg. Progressant à petit pas, la commune a financé des travaux permettant à 2 infirmières de s'installer, place du village en 2010 puis par d'autres aménagements à contribuer à l'installation d'une orthophoniste en 2012. D'autres investissements consacrés à la propriété Bellevue ont permis la réalisation d'un parc public qui profite directement aux scolaires grâce à des activités de plein air. En septembre 2014, la commune a inauguré dans une partie du parc, le potager conservatoire de la vallée de la Mauldre. Ce lieu de vie ancré dans notre ruralité, offre une vue panoramique sur la vallée, une perspective au sens propre comme au sens figuré, sur l'agriculture peri-urbaine dans laquelle Nézel a façonné son identité rurale et a inscrit son histoire maraîchère.

### **L'objectif ultime : la création d'un centre de loisirs intergénérationnel**

Avec le fond de soutien à l'investissement public local, nous souhaitons poursuivre nos objectifs d'aménagement du domaine Bellevue en réalisant la dernière phase de notre projet : la réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs intergénérationnel.

Dans le but d'y accueillir les associations, les jeunes et les moins jeunes afin de créer un centre de loisirs intergénérationnel. Le centre de loisirs de 120 m<sup>2</sup> au RC est accessible aux personnes à mobilité réduite de par les aménagements déjà réalisés à l'extérieur et à réaliser en intérieur.

Les salles pour les associations diverses dans les 72 m<sup>2</sup> de l'étage.

Une salle de musique de 25m<sup>2</sup> au rez de jardin accessible par le frontispice.

Un point bibliothèque est également projeté, pouvant fonctionner en réseau avec les bibliothèques environnantes (Aulnay sur Mauldre, Aubergenville)

### **Des nouveaux besoins pour faire face aux changements**

Il est important de souligner aussi que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec la création de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine Oise, les compétences enfance et petite enfance ont été rétrocédées de la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM) à la commune de Nézel et par conséquent, cet équipement de loisirs est d'autant plus structurant et nécessaire au bon développement de la commune de Nézel.

Avec un tissu associatif qui se développe bien et une population en croissance (avec plus de jeunes), le besoin d'équipement public nouveau se fait ressentir.

### Une réhabilitation pensée 'développement durable' et adaptée aux nouveaux besoins

Dans le cadre de cette réhabilitation, nous projetons une rénovation thermique s'inscrivant dans une logique de transition énergétique.

Nous projetons la mise aux normes de cet équipement qui aura pour vocation de recevoir du public.

Nous poursuivrons les aménagements en faveur des personnes à mobilités réduites à l'intérieur du bâtiment, aménagements que nous avons déjà commencés pour les accès extérieurs.

Notre projet inclus la réhabilitation d'un petit bâtiment annexe en un logement qui pourrait être celui du gardien du parc.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fond de soutien à l'investissement public local exercice 2016 circulaire de Monsieur le Premier Ministre n 5835/SG du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

### DECIDE

**D'Adopter** le projet de réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs intergénérationnel pour un montant de 253 850.55 euros hors taxe soit 304 620.66 euros ttc

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fond de soutien à l'investissement public local exercice 2016,

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Nature de l'opération	Montant HT en euros	Montant TTC en euros	Subventions (Montant HT)			TOTAL	Part HT à la charge de la commune	TVA
			Fond de soutien à l'investissement public local	DETR	Réserve parlementaire			
<b>Avec un échancier prévisionnel de réalisation de</b>			<b>44,10%</b>	<b>30%</b>	<b>5,90%</b>		<b>20%</b>	
travaux de réhabilitation tous corps d'état	193 000,00 €	231 600,00 €	96 500,00 €	57 900,00 €		154 400,00 €	38 600,00 €	38 600,00 €
sécurité : video protection	(6540,00 €)							
sécurité : loge gardien sur site (réhabilitation)	(31310,55 €)							
<b>sécuritié : total</b>	<b>37 850,55 €</b>	<b>45 420,66 €</b>	<b>3 985,38 €</b>	<b>11 355,17 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>30 340,55 €</b>	<b>7 570,11 €</b>	<b>7 570,11 €</b>
honoraires	23 000,00 €	27 600,00 €	11 500,00 €	6 900,00 €		18 400,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>253 850,55 €</b>	<b>304 620,66 €</b>	<b>111 985,38 €</b>	<b>76 155,17 €</b>		<b>203 140,55 €</b>	<b>50 770,11 €</b>	<b>50 770,11 €</b>

l'opération et des dépenses comme suit :

- Commencement des travaux en octobre 2016

- Achèvement de l'opération : 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2138 de la section d'investissement  
Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Thierry Labarthe** signale que les chaises achetées récemment pour la salle des fêtes sont fragiles. :  
Il propose de voir s'il est possible de les changer en faisant jouer la garantie.

Il demande également si des travaux d'été de rafraîchissement sont prévus pour l'extérieur de l'école (rafraîchir l'entrée de l'école, peinture sur les murs, poncer le lambris, réparer le coffret edf cassé à côté du portail... ). Monsieur le Maire charge monsieur Welker d'étudier cette demande avec les services techniques et la commission travaux.

**Micheline Voinier** demande à ce qu'on puisse poncer et repeindre la porte de la sacristie

**Angélique Ménage** signale que le lampadaire au niveau du parking à l'entrée de sa résidence ne fonctionne plus. Un autre lampadaire semble également défectueux près de l'école. Monsieur le Maire va s'assurer que notre prestataire de maintenance de l'éclairage public prenne bien en compte ces signalements.

**Gérard Welker** suggère de remplacer la corbeille qui se trouve place de la Paquiere, près du banc. Il rapporte aussi que les services techniques ont presque fini l'aménagement de la charrue décorative place de la mairie, avec la pose de cailloux blanc.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h05

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE du 23 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 23 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Marilisa TEIXEIRA, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Serge FALIU, Hélène MAHAUT, Stéphane TALIER, Philippe OLLIVON, Thierry LABARTHE, Gérard WELKER, Dominique TURPIN

Pouvoirs : Maud DEGUFFROY à Dominique TURPIN, Geoffroy BOURBE à Serge FALIU, Fanny MAISONS à Micheline VOINIER, Mylène SKASKI à Gérard WELKER,

Absent excusé : Daniel RENAULT

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

**EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Serge FALIU	
Gérard WELKER	
Geoffroy BOURBE	
Marilisa TEIXEIRA	
Philippe OLLIVON	
Daniel RENAULT	
Mylène SKALSKI	
Thierry LABARTHE	
Angélique MENAGE	
Micheline VOINIER	
Hélène MAHAUT	
Fanny MAISONS	